

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2024

La réunion a eu lieu à la salle du conseil municipal, à 20 heures 30. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; tous sont présents (arrivée de David CHAULET à 20 h 50).

0- Ajout d'un point à l'ordre du jour

M le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la cession de la maison ESTERLE, les informations étant parvenues lundi.

Le conseil approuve l'ajout du point à l'ordre du jour.

1- Information sur des décisions du Maire dans le cadre de la délégation donnée par le conseil municipal

2- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 ayant été remis aux conseillers municipaux avec la convocation de la présente séance, est approuvé à l'unanimité.

3- Point sur les travaux

- Vestiaires du stade des Bruyères :

La première réunion de chantier aura lieu le 13 juin 2024 à 11 heures. L'entreprise BREUIL commencera les travaux d'assainissement.

Le conseil départemental, lors de sa dernière commission permanente, a attribué 89 147.00 € pour la tranche 1 et 84 303 € pour la tranche 2.

- Travaux VC n°12 – Lamirande

Suite à un signalement du CEREMA (établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport), un devis a été sollicité auprès de l'entreprise BREUIL pour reprendre le mur de soutènement du pont de Lamirande. Les travaux sont estimés à 13 623.60 € HT.

Mme GOUT demande si le sentier qui longe la cascade de Lamirande est communal car il n'est plus entretenu. M le Maire regardera sur le cadastre, n'ayant pas l'information en tête.

- Déconnexion des réseaux EU et STEP : le dossier de consultation est en cours de rédaction.
- Travaux façade mairie : un devis a été demandé auprès de l'entreprise VEYRON pour nettoyer la façade de la mairie ; les travaux sont estimés à 2 070.00 € HT.
- Travaux salle des fêtes : un devis a été demandé auprès de l'entreprise VEYRON pour refaire les peintures dans l'entrée de la salle des fêtes ; les travaux sont estimés à 7 642.00 € HT.

4- Maison ESTERLE – 26 Grand' Rue

M le Maire fait savoir que Mme Lidy ESTERLE, demeurant LES CHATELIERS (79), a proposé de vendre à la commune de SOURSAC, la maison sise 26 Grand' Rue – parcelle n° AB 111 et faisant une surface de 279 m². L'habitation est entourée par des biens appartenant à la commune.

<l'immeuble pourrait être réaménagé en logement dans le cadre d'un projet global d'habitat.

Pour l'ensemble des biens, il est proposé une valeur de 30 000.00 €. Précision est faite que la toiture a été refaite à neuf il y a peu de temps.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la maison ESTERLE au prix de 30 000.00 €.

5- Réaménagement et mise en accessibilité de la plage du Pont-Aubert – modification du plan de financements

M le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le projet de réaménagement de la plage du Pont-Aubert et déterminé le plan de financements (délibérations n°2023-58 et n°2024-13).

Il rappelle le programme de travaux envisagé :

- Destruction du mur de l'ancienne piscine,

- Mise en conformité en vue de l'obtention du pavillon Bleu,
- Mise aux normes PMR entre l'accès du parking à la plage et des sanitaires,
- Création d'un ensemble de mobilier,
- Proposition de jeux aquatiques,
- Aménagement du parking, marquage des places.

Un relevé topographique a été réalisé le 12 septembre 2023.

Le projet a été modifié en ce sens que des arbres seront bien plantés sur le parking afin de respecter la réglementation sur la végétalisation des espaces.

Le cabinet DEJANTE doit par ailleurs se renseigner sur les distances d'implantation des jeux suite à une évolution de la réglementation.

Le cabinet DEJANTE, chargé de la maîtrise d'œuvre, a actualisé le programme de travaux et d'équipements dont l'estimation est de 502 575.00 € HT :

- Travaux : 464 175.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 38 400.00 € HT.

Cette estimation comprend une tranche ferme et une tranche optionnelle.

M le Maire indique que des financements sont mobilisables comme suit :

Etat (fonds vert)	90 000.00 € (17.90 %)
Etat (DSIL)	70 000.00 € (13.92 %)
Conseil départemental de la Corrèze :	70 000.00 € (13.92 %)
Europe (FEDER)	50 000.00 € (9.94 %)
Autofinancement / emprunt	222 575.00 € (44.32 %)
Total de l'opération : 502 575.00 € HT	

Par 13 voix « pour » et 1 voix « contre » (David VALIBUS), le projet et le plan de financements sont approuvés.

6- Demande d'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Lamirande

M le Maire informe le conseil municipal que Mme et M Germain JACQUENOD, par courrier en date du 07 juin 2024, demandent l'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Lamirande, en limite de la parcelle n° D 92 leur appartenant. Ils indiquent prendre en charge tous les frais afférents.

Le chemin rural concerné, situé au lieu-dit Lamirande, n'est pas recensé au classement des chemins ruraux ; il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

M le Maire avisera Mme Marie-Christine CHASSAGNE, autre propriétaire riveraine de cette démarche. Celle-ci pourrait être intéressée par l'autre partie du chemin.

Par 13 voix « pour » et une abstention (David VALIBUS), le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de Lamirande.

7- Rentrée scolaire 2024/2025

M le Maire et M CHAVEROUX font un point sur la rentrée scolaire 2024/2025. Un comptage des élèves sera réalisé le jour de la rentrée. Le DASEN s'est engagé verbalement sur la création d'un demi-poste à la rentrée sous réserve d'un nombre minimum d'enfants.

Une rencontre a eu lieu ce jour à USSEL à la demande de Mme le Maire de NEUVIC. Il a été indiqué à l'ensemble des personnes présentes que les élèves de CM1 seraient maintenus à SOURSAC à la rentrée.

Les élus remercient l'implication lors de la visite du DASEN de Mme MANZAGOL, professeur des écoles, et de Mme AERNOUDT, représentante des parents d'élèves, qui ont permis des avancées sur ce dossier.

Secours Populaire - Fédération de la Corrèze	35,00 €
Solidarité paysans Limousin	35,00 €
SOS Violences Conjugales	35,00 €
Structure d'insertion local Neuvicoise 19	500,00 €
Syndicat des Etangs Corrèziens	100,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Corrèze	150,00 €
USEP Comité Départemental	150,00 €

b/ Mme Sophie PETIT et M Géraud GRIFFON ne prennent part ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue la subvention suivante au titre de l'année 2024 :

AAPPMA	500,00 €
--------	----------

c/ Mme Colette LASSUDRIE ne prend part ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue la subvention suivante au titre de l'année 2024 :

Les Pieds chantant	200.00 €
--------------------	----------

d/ Mme Jacqueline CAUX ne prend part ni aux débats ni au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue la subvention suivante au titre de l'année 2024 :

Spontour Animation	450,00 €
--------------------	----------

e/ Après en avoir délibéré, par 2 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'association Show Time of Line Dance.

f/ Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux associations :

- Shan Zhong
- Soutenir la santé émotionnelle en entreprise

9- Emplois saisonniers

Le conseil municipal approuve le recours aux agents saisonniers.

10- Suppression de postes

Au vu de ces mouvements de personnel, M le Maire propose de supprimer les postes suivants, ceux-ci étant vacants et inutiles aux besoins de la collectivité :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste de technicien territorial à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- Un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (23 heures hebdomadaires),
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet (12 heures hebdomadaires).

Précision est faite que le comité social et technique du CDG19 a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 mars 2024.

Le conseil municipal approuve la suppression des postes ci avant énoncés.

11- Questions diverses

a/ boucherie-charcuterie : M le Maire donne lecture du courrier adressé par M Maxime NICOLAS, actant la cession de leur activité au 18 août 2024.

Il a été pris contact auprès de la Chambre des Métiers pour rechercher un repreneur.

b/ terrain de la Chassagnade : Mme et M GODEFROY qui ont fait l'acquisition du terrain disponible à la cité de la Chassagne ne donneront pas suite à leur projet de construction.

Une personne souhaiterait acquérir cette parcelle pour construire un garage ; M le Maire demande son avis au conseil municipal.

Faute de précisions sur le projet, le point sera étudié en conseil municipal lorsqu'une demande d'urbanisme sera déposée.

Un rappel est par ailleurs fait sur l'historique de la suppression du second poste.

8- Attribution des subventions aux associations

a/ Suite à examen en commission « développement et action communale » en séance du 10 juin 2024, Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal attribue les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Associations		Subvention
Amicale des Sapeurs-pompiers de Soursac		1 700,00 €
ASSEPS		900,00 €
ASTTRE 19		2 000,00 €
Bande d'Artisans		500,00 €
Club de l'Age d'or		1 750,00 €
Comité des Fêtes	Subvention 2024	7 750,00 €
	Subvention pour achat de la sono	100,00 €
Espérance Sportive Soursacoise	Subvention 2024	5 600,00 €
	Subvention complémentaire si maintien des équipes	1 500,00 €
FNACA		200,00 €
Foyer Rural		900,00 €
Lapleau Soursac Cochonnet Club		600,00 €
Les Chouquettes Créatives		200,00 €
Les Dentellières de la Luzège		150,00 €
Line Dance Of Eagle's (sous réserve de reprise en septembre)		250,00 €
Organisation et de Gestion de Pêche du Plan d'Eau de Soursac		800,00 €
Pêcheurs aux Filets		50,00 €
Société de Chasse		1 300,00 €
Soursac Cars		400,00 €
Soursac en forme		700,00 €
Soursac Informatique		100,00 €
AFM TELETHON		35,00 €
AFSEP		35,00 €
Amicales des Maquis de Haute Corrèze		35,00 €
APAJH Corrèze		35,00 €
Association corrézienne histoire et patrimoine du sapeur-pompier		100,00 €
Association des Amis de la BDP de la Corrèze		150,00 €
Association des Conciliateurs de Justice du Limousin		50,00 €
Association des Lieutenants de Louveterie de la Corrèze		35,00 €
Association pour l'accompagnement & le développement des soins palliatifs de la Corrèze		35,00 €
Aujourd'hui Pour Demain		50,00 €
Comice Agricole (sous réserve d'organisation)		350,00 €
Croix Rouge Française Haute Corrèze		35,00 €
Jeunesses Musicales de France - Délégation de Neuvic		100,00 €
La Dordogne de villages en barrages		500,00 €
La Ligue de l'Enseignement - FAL 19		35,00 €
Le Festival de la Luzège		200,00 €
Les Pupilles Enseignement Public de la Corrèze		100,00 €
Les Restaurants du Cœur de la Corrèze		35,00 €
Ligue contre le cancer		50,00 €
Loisirs et Sports de Haute Corrèze		100,00 €
Planning familial 19		35,00 €
Prévention Routière		40,00 €
Protection Civile Corrèze		35,00 €

c/ incident à Spontour : M le Maire fait état d'un incident qui s'est déroulé à Spontour. Un habitant a pris à partir deux agents et a tenu des propos injurieux

Le conseil municipal apporte un soutien unanime aux agents.

Un courrier sera adressé à la personne impliquée pour lui indiquer que son comportement est inadmissible et qu'une éventuelle récidive fera l'objet de poursuites.

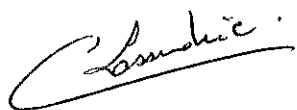
d/ balades en Corrèze : Une randonnée sera organisée le 18 juillet dans le cadre des Balades Secrètes en Corrèze, par le Conseil Départemental et le Comité départemental de randonnée.

Mmes PETIT et LASSUDRIE ainsi que M BARRASSIN aideront Mme CAUX pour l'organisation et l'accueil.

e/ Un point est réalisé sur les plannings des élections législatives qui se dérouleront les 30 juin et 7 juillet.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de séance, Colette LASSUDRIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Colette Lassudrie', written in a cursive style.

Le Maire, Serge GUILLAUME

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Guillaume', written in a cursive style.